

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Complexe technique de l'environnement de Bègles - Introduction d'éléments de contrôle financier complémentaires - Mise à jour des formules de révision de prix - Avenant n°6 à la convention d'exploitation - Adoption - Autorisation de signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°95/104 du Conseil de Communauté du 24 février 1995, la Communauté Urbaine a conclu le 20 avril 1995 avec la Société Astria, une convention de délégation de service public de type Bail Emphytéotique Administratif (BEA) avec convention d'exploitation non détachable. L'objet de cette délégation porte sur la construction, le financement et l'exploitation à Bègles d'un Complexe Technique de l'Environnement (CTE) composé d'un Centre de Tri et d'une Unité de Valorisation Énergétique. La durée de cette délégation a été fixée à 24 ans soit jusqu'au 20 février 2020.

Les services de la Communauté Urbaine, par souci d'assurer un meilleur contrôle de la partie financière de la délégation de service public, confiée à la société ASTRIA, vous proposent d'ajouter à la convention d'exploitation, plusieurs alinéas rendant possible la communication d'éléments comptables pertinents et engageant ladite société à produire un compte de résultat et une balance générale de ses comptes, présentant sa situation au 30 juin, chaque année.

De plus, l'indice ICHT-TS1, utilisé dans les formules de calcul de révision des prix tant pour la partie incinération que pour le tri, ayant cessé de paraître, il s'avère nécessaire de mettre à jour ces formules en remplaçant cet indice par l'indice ICHT-IME auquel s'applique un coefficient de raccordement permettant ainsi la poursuite du principe contractuel de révision des prix.

Il apparaît dès lors souhaitable :

- de modifier l'article 23 de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif, intitulé « Contrôles exercés par la Communauté » selon les termes de l'avenant,
- de mettre à jour les formules de révision de prix aux articles 18.1 et 18.2 de la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif, selon les termes de l'avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet d'avenant mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

**ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT**

Que pour faciliter le travail de suivi financier des services de la Communauté Urbaine, il est nécessaire de décider par avenant de modifier l'article 23 de la convention d'exploitation intitulé « Contrôles exercés par la Communauté »,

Qu'il est nécessaire de mettre à jour, par avenant, les formules de révision des prix de l'incinération et du tri aux articles 18.1 et 18.2 de la convention d'exploitation,

Que cet avenant ne modifie en aucun cas les dispositions du bail emphytéotique administratif,

**DECIDE**

**Article 1 :**

L'article 23 de la convention d'exploitation intitulé « Contrôles exercés par la Communauté », est modifié selon les termes de l'avenant.

**Article 2 :**

Les articles 18.1 et 18.2 relatifs aux formules de révision des prix de l'incinération et du tri seront mis à jour selon les termes de l'avenant.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°6 à la convention d'exploitation non détachable du bail emphytéotique administratif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 31 DÉCEMBRE 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 31 DÉCEMBRE 2010</b></p>
---

